

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 5211-9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Objet : Mission de contrôle technique pour la réhabilitation du bâtiment de la CCI Vannes en Pôle Data Science Cyber Sécurité UBS Vannes
Marché 2023.019**

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- Vu l'article L 5211-10
- du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour « prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en application des articles L2122-1 et R2122-1 à 11 du Code de la commande publique » ;
- Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Communauté d'Agglomération ;

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la société APAVE NORD OUEST SAS sise place Albert Einstein – PIBS 1 – CS 92259 – 56038 VANNES CEDEX, un marché de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation de la CCI Vannes en Pôle Data Science Cyber Sécurité UBS VANNES, pour un montant de 17 800 € HT.

Article 2 : D'imputer la dépense correspondante à l'article 2313/23 du budget principal de la Communauté d'Agglomération.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération
- affichée aux emplacements prévus à cet effet

AMPLIATION sera :

- adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale.

FAIT à VANNES, le 21 FEV. 2023

Le Président

David ROBO

**GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION**

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglto.bzh

Certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Préfecture le : 21 FEV. 2023
- son affichage le : 21 FEV. 2023